



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 166-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.364

Déposée le : 12.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Bühler (Liebefeld, Les VERT-E-S)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée :
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Conserver la trace des matériaux employés dans la construction des bâtiments

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. fournir une preuve de la quantité et de la qualité des matériaux utilisés pour chaque nouveau bâtiment construit (en particulier le béton, le verre, le cuivre, l'acier et l'aluminium) ;
2. trouver la forme adéquate pour que les données survivent au bâtiment construit.

Développement :

Construire des bâtiments constitue une véritable débauche de matériaux. En effet, 75 % de tous les matériaux extraits sont utilisés pour la construction conventionnelle de maisons. Chaque année, quelque 13,824 km³ de roches sont déplacés pour extraire 0,216 km³ de métaux de tout type. Le travail dans les carrières et les mines coûte une quantité inimaginable d'énergie et de travail humain, sans compter la transformation des matériaux qui consomme elle aussi beaucoup d'énergie. Les matériaux comme le béton, le verre, le cuivre, l'acier et l'aluminium, une fois extraits et transformés, ne devraient pas finir à la déchetterie après leur première utilisation. Ces précieux matériaux devraient rester dans le circuit et être réutilisés encore et encore. Afin de savoir exactement quelles matières premières et quels matériaux sont disponibles dans un bâtiment et en quelle quantité et qualité, il faut recenser et documenter ces indications. L'idée est de pouvoir ainsi estimer avec précision, même dans 50 à 100 ans, l'usure du matériel qu'entraînerait la démolition d'un bâtiment et les matières premières qui pourraient être réutilisées ou recyclées.

Dans sa réponse à l'interpellation 087-2024, le Conseil-exécutif indique ceci : « Le réemploi d'éléments de construction et surtout leur recyclage occupent une place de plus en plus importante, également dans le canton de Berne. [...] La construction circulaire repose sur l'idée que les matériaux existants constituent le stock disponible et que tout nouveau bâtiment alimentera ce stock. Actuellement, les données nécessaires à l'établissement d'un inventaire des éléments de construction des bâtiments cantonaux font défaut. » Il est donc d'autant plus important de recenser les matériaux utilisés lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Destinataire

– Grand Conseil